

**OBJET :** ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS  
DU SIAEP HAUT-FOREZ  
APPLICABLE À LA SUITE DES ÉLECTIONS DE MARS 2026

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 10 février 2026 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 17 février 2026, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20260217-20260217\_CC\_D31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026

Publication : 27/02/2026



**Présents :** René AVRIL, Jocelyne BARRIER, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Vivien BROUILLAT, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN, Jean-Baptiste CHOSSY, Simone CHRISTIN-LAFOND, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Bertrand DAVAL, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Yves DUPORT, Didier DUQUESNE, Joël EPINAT, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, Patrick FOURNEL, René FRANÇON, André GACHET, Pierre GARBIL, Clément GAUMON, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean-Marc GRANGE, Serge GRANJON, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Alain LIMOUSIN, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Annie OSTARD, Ramber PALIARD, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Robert REGEFFE, Pascal ROCHE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, Christian SOULIER, Elodie THEVENET, Georges THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

**Absents remplacés :** Gérard BAROU par Didier DUQUESNE, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

**Pouvoirs :** Marc ARCHER à Rachel MEUNIER-FAVIER, Pierre BARTHELEMY à Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB à Gérard VERNET, Roland BOST à Jocelyne BARRIER, Jean-Pierre BRAT à Hervé BRU, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Patricia CARETTE à Thierry HAREUX, Stéphanie CHAPTUT à David BUISSON, Evelyne CHOUVIER à Claudine COURT, Bernard COTIER à Jean-Paul FORESTIER, Béatrice

DAUPHIN à Jean-Baptiste CHOSSY, Géraldine DERGELET à Cécile MARRIETTE, Thierry DEVILLE à Christine BERTIN, Jean-Marc DUMAS à Julien DEGOUT, Stéphanie FAYARD à Patrice COUCHAUD, Marie-Thérèse GAGNAIRE à Jean-Marc GRANGE, Carine GANDREY à Thierry MISSONNIER, Martine GRIVILLERS à Christiane BAYET, Dominique GUILLIN à André BARTHELEMY, Anne JOUANJAN à Marie-Thérèse GIRY, Nathalie LE GALL à Pascale PELOUX, Patrick LEDIEU à René AVRIL, Gilbert LORENZI à René FRANÇON, Nicole PINEY à Yves MARTIN, Ghyslaine POYET à Alain LAURENDON, Frédérique SERET à Bertrand DAVAL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

**Absents** : Pierre CONTRINO, Gérard PEYCELON, Frédéric PUGNET, Monique REY, Gilles THOMAS

**Secrétaire de séance** : Claudine COURT

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	96
Nombre de membres suppléés :	4
Nombre de pouvoirs :	27
Nombre de membres absents :	5
Nombre de votants :	123

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5211-7-1,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et notamment sa compétence eau,

Vu l'arrêté préfectoral n°145 du 18 mai 2001 autorisant la modification des statuts du syndicat intercommunal d'adduction d'eau du Haut-Forez,

Vu le projet de nouveaux statuts du SIAEP Haut-Forez présenté en annexe,

Considérant que, suite au transfert de la compétence eau aux EPCI, des délégués désignés par Loire Forez agglomération, Saint-Etienne Métropole, Communauté de communes Marches du Velay-Rochebaron et Communauté de communes Loire-Semène doivent siéger au SIAEP Haut-Forez à la place des délégués désignés par les communes,

Une révision des statuts a été entreprise par le SIAEP Haut-Forez. Il est ainsi proposé de :

- remplacer des communes membres par leurs EPCI.
- modifier les compétences du SIAEP Haut-Forez afin que le secours ou renforcement soient envisagés (conventions d'achat d'eau).
- réorganiser le bureau avec un président, deux vice-présidents et deux vice-présidents délégués.
- instaurer 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune dont le territoire est desservi, partiellement ou intégralement, contre anciennement deux titulaires.
- permettre l'obtention d'un siège de droit aux vice-présidents en charge de l'eau potable des EPCI, soit 4.

Ainsi, les anciens statuts prévoient 28 délégués pour 14 communes dont 14 délégués pour les communes de Loire Forez agglomération alors que les statuts proposés intègrent 17 délégués (13 communes et 4 vice-présidents en charge de l'eau potable) dont 7 pour Loire Forez agglomération, la commune de Saint-Bonnet-le-Château n'étant plus intégrée dans le périmètre du SIAEP du Haut-Forez car le syndicat n'a pas d'abonné sur la commune.

Le travail sur les statuts terminé, le document a été soumis, le 20 octobre 2025, à l'assemblée du SIAEP pour approbation.

Ces nouveaux statuts ont été reçus par Loire Forez agglomération le 1<sup>er</sup> décembre 2025 pour approbation. A défaut d'un retour dans les trois mois à compter de la réception de ce dossier, l'avis du conseil communautaire sera réputé favorable.

Par ailleurs, ces statuts doivent bénéficier d'un avis concordant de tous les membres afin d'être adopté et d'entrer en vigueur lors du renouvellement du conseil syndical à la suite des élections de 2026.

Ce dossier nécessite une analyse détaillée et des échanges avec le SIAEP du Haut-Forez pour mieux comprendre et mesurer les impacts des évolutions statutaires proposées.

Il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir :

- refuser d'approuver les nouveaux statuts du SIAEP Haut-Forez tels que présentés en annexe de la présente délibération.

Après en avoir délibéré par 119 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre, le conseil communautaire :

- refuse d'approuver les nouveaux statuts du SIAEP Haut-Forez tels que présentés en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 17 février 2026  
Ont signé, au registre, les membres présents.

La secrétaire de séance,